

Le Comité permanent de l'environnement et des forêts a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le jeudi 27 juin 1985, le Comité des pêches et forêts a reçu un ordre de renvoi que: relativement à son ordre de renvoi concernant le rapport du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de l'Environnement pour l'année financière terminée le 31 mars 1983, le Comité soit autorisé à se rendre à la Côte est pour tenir des audiences sur l'industrie des forêts.

Les articles provisoires du Règlement, adoptés le 24 février 1986 par la Chambre des communes, répartit le Comité permanent des pêches et des forêts en deux nouveaux Comités permanents : le Comité de l'environnement et des forêts et le Comité des pêches et des océans. Par un ordre de la Chambre, daté du 14 février 1986, le présent ordre de renvoi a été tenu pour déferé au Comité permanent de l'environnement et des forêts.

Le rapport du Comité est libellé comme suit: